

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026

Etaient présents : Mmes FRANCOIS, SOUM-GLAUDE

Mrs : AZEMA, BETEILLE, CANAL, HERRERO, MICHEL, PALAU

Absents : Mmes FUMEY et Mr FOUCQUE

Procurations : Mme VINCENT à Mr CANAL

Le procès-verbal de la séance du 08 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

BAIL PROFESSIONNEL POUR LE CABINET D'INFIRMIÈRES

Le Conseil Municipal donne son accord au notaire Maître ROUANET Xavier pour la rédaction d'un nouveau bail pour le cabinet d'infirmières MAILHE / DAOUI suite au départ de Madame ANGELE Fabienne à compter du 1^{er} octobre 2025. Sur ce nouveau bail, il sera stipulé que la sous-location à un professionnel de santé est autorisée.

Maître ROUANET Xavier se chargera de calculer le nouveau montant du loyer pour la location de ce cabinet (loyer qui n'a pas été révisé depuis 2006).

INSTALLATION D'UNE SAGE FEMME LIBÉRALE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'une sage-femme qui souhaiterait effectuer des consultations dans le village. Ainsi, le cabinet d'infirmières MAILHE/DAOUI, ayant l'autorisation maintenant de sous-louer le local, est d'accord pour l'accueillir dans un premier temps une fois tous les 15 jours. Ces consultations sont susceptibles d'être modifiées selon le nombre de patients intéressés.

LOCATION GÎTE RUE DE VERDUN

Le gîte situé au 6 rue de Verdun au RDC, libre depuis le 14 janvier 2026, sera loué à compter du 1^{er} février 2026 au prix de 450.00 € par mois.

Un DPE est en cours de réalisation et sera inclus dans le bail.

LOCATION GÎTE PRESBYTÈRE STUDIO

Actuellement, le gîte studio situé au presbytère est encore en travaux mais il sera loué dans la première quinzaine de février 2026 au prix de 250.00 €.

POINT SALLE D'ATTENTE CABINET MÉDICAL N°2

La coordinatrice du CPTS, a rencontré Monsieur le Maire afin de discuter de l'offre santé dans le Cabardès. Comme évoqué dans les précédents conseils, l'installation d'un médecin junior sur Saissac sera vraiment bénéfique afin d'éviter un désert médical dans le secteur. Ainsi l'ARS nous oblige à avoir des salles d'attente distinctes pour le Dr BONNAFOUS et le médecin junior. Ainsi la salle du foyer des jeunes à la maison des associations a été scindé en 2 : une partie pour la salle d'attente et une seconde partie pour le cabinet médical du médecin junior, utilisé actuellement par la PMI.

POINT EXCÉDENT EN INVESTISSEMENT EAU/ASSAINISSEMENT

Les différentes réunions de commissions Eau et Assainissement de la Communauté de Communes ont permis de réfléchir à un mode de financement de ce service.

Sur la base des éléments des différents budgets des communes au 31/12/2024, il avait été convenu que les communes garderaient leur excédent de fonctionnement et transféreraient les excédents d'investissement ainsi que les emprunts à la Communauté de Communes.

Sur les bases au 31/12/2024, notre commune avait un excédent d'investissement de 205 660.52 € et un emprunt restant dû à transférer de 145 374.24 € soit un solde de trésorerie de 60 286.28 euros qui correspondait à notre participation au titre de la solidarité envers la Communauté de Communes.

Les comptes financiers arrêtés au 31/12/2025 font ressortir un excédent d'investissement de 370 987.93 € avec un emprunt restant dû à transférer de 127 753.12 € soit un solde de 243 234.81 euros.

Cet écart significatif de 182 948.53 € entre 2024 et 2025 amène à réflexion et après avoir débattu, le conseil Municipal n'est pas d'accord sur ce mode de calcul et ne votera pas ce calcul en l'état. En effet, certaines communes déficitaires mais qui transfèrent leurs emprunts ne participeront pas à une quote part de solidarité ce qui ne nous paraît pas équitable. Il appartiendra donc à la nouvelle municipalité de se prononcer sur cette décision.

Concernant les charges de fonctionnement du service Eau et Assainissement, il est apparu que certaines communes ont un coût de fonctionnement supérieur à la fiscalité professionnelle perçue par la Communauté de Communes et de ce fait ne seraient pas impactées sur le coût réel de ce service.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal considère qu'il n'est pas normal que ces communes ne participent pas au financement de ce service.

La nouvelle municipalité devra également se prononcer sur ce mode de fonctionnement.

PROPOSITION DE STAGIAIRISATION D'UN AGENT TECHNIQUE

Mr FOUCQUE Enzo est stagiairisé au 1^{er} février 2026.

QUESTIONS DIVERSES

- Le comité départemental de l'Aude de cyclotourisme demande une salle pour une pause déjeuner pour la manifestation « Le printemps du Pays Cathares ». La salle des fêtes étant déjà réservée pour la date demandée, le conseil municipal propose la salle du centre culturel au prix de 400.00 €.
- Mme FRANCOIS informe qu'on attend toujours une date de diffusion du film sur Saissac de Jonas pour inviter les protagonistes.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 H 30

Le Maire,

